

Extrait du registre des délibérations Séance du 24 juin 2021

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 39
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 4

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre juin à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Vice-présidente, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 18 juin 2021, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Remy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Audrey WATRIN, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aïcha HATRI, Mme Djamilia LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Mohammed KHALDI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Pascaline LEGRAND

Étaient absents excusés :

M. Jérémy BARILLARO, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.
Mme Michèle BEY donne procuration à M. Jean-François MEDVES.
M. Gérard LEONARDI donne procuration à Mme Sylvia WALDUNG.
Mme Aurélie LOPICO donne procuration à Mme Joséphine LE LAN.
M. Fulvio VALLERA donne procuration à Mme Lucie KOCEVAR.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Remy DICK.
Mme Sophie TOUATI donne procuration à Mme Caroline DERATTE.
M. Jean FIGLIUZZI donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.

M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 20h12 au cours de la délibération DC_2021_050, ne participe pas au vote de la délibération DC_2021_050. Il rejoint la séance à 20h15 au cours de la délibération DC_2021_051, participe au vote de la délibération DC_2021_051 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1^{ère} Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC_2021_050 ;

M. Philippe GREINER quitte la séance à 20h36 au cours de la délibération DC_2021_056, ne participe pas au vote de la délibération DC_2021_056 ni aux suivantes.

DÉLIBÉRATION N° DC_2021_050

OBJET : Compte de gestion et Compte administratif 2020

Après clôture de l'ensemble des écritures et compte tenu des réalisations 2020, le Conseil de communauté doit approuver les comptes administratifs 2020 du budget général et des sept budgets annexes : collecte et traitement des ordures ménagères, gestion immobilière, zones économiques, habitat social de la ZAC de la Paix, gemapi, eau et assainissement.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	38 690 215,86
	Opérations d'ordre	1 920 991,07
	Rattachements	358 617,57
	Dépenses totales de fonctionnement	40 969 824,50
	Recettes réelles de fonctionnement	42 050 229,31
INVESTISSEMENT	Opérations d'ordre	879 851,61
	Rattachements	427 659,37
	Solde antérieur	3 106 579,42
	Recettes totales de fonctionnement	46 464 319,71
	Reste à réaliser en dépenses	1 238 487,43
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles de l'exercice	7 859 684,92
	Opérations d'ordre	944 557,92
	Solde antérieur	3 755 341,40
	Dépenses totales d'investissement	13 798 071,67
	Reste à réaliser en recettes	871 028,00
INVESTISSEMENT	Recettes réelles de l'exercice	11 940 619,77
	Opérations d'ordre	1 985 697,38
	Solde antérieur	0,00
	Recettes totales d'investissement	14 797 345,15

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés sur 2020.

Le produit fiscal de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch tient compte des impositions des ménages et des entreprises. Pour l'exercice 2020, on constate une stagnation des impôts ménages (+ 0,20 %) et un net recul des impôts des entreprises (- 11,02 %), soit une diminution globale d'environ 7 % du produit fiscal perçu par l'EPCI passant de 20 168 436 € en 2019 à 18 772 800 € en 2020.

	2019	2020	Variation (en €)	Variation (en %)
Impôts Ménages	7 349 309	7 365 957	16 648	0,23%
TH	6 412 425	6 435 510	23 085	0,36%
THLV	27 522	32 183	4 661	16,94%
TFPB	847 136	838 563	- 8 573	-1,01%
TFPNB	27 120	26 758	- 362	-1,33%
TAFNB	35 106	32 943	- 2 163	-6,16%
Impôts Entreprises	12 819 127	11 406 843	- 1 412 284	-11,02%
CFE	7 621 131	7 744 307	123 176	1,62%
CVAE	4 247 003	2 667 312	- 1 579 691	-37,20%
IFER	410 402	425 138	14 736	3,59%
TASCOM	540 591	570 086	29 495	5,46%
Fiscalité	20 168 436	18 772 800	- 1 395 636	-6,92%

S'agissant des impôts ménages, on observe une stagnation du produit de la Taxe d'Habitation (TH) et une légère diminution des produits de foncier bâti (TFPB et TFPNB). Ces produits ménages dépendent étroitement de l'évolution physique des bases, c'est à dire des constructions ou des démolitions de locaux mais également de l'évolution dite automatique des bases correspondant aux coefficients de revalorisations votés en Loi de Finances.

En effet, malgré une revalorisation de + 0,9 % pour enregistre une hausse de seulement + 0,16 %, soit une évolution physique des bases négative (- 0,84 %). Concrètement, il y a eu plus de corrections de bases (destructions, exonération) que de créations de logements sur le territoire en 2020 .

Les bases de fonciers bâtis héritent quant à elles, au titre de 2020, d'une revalorisation automatique de + 1,2 %, avec des évolutions portées à - 1,01 % pour le foncier bâti et - 4,06 % pour le non bâti.

Concernant les impôts professionnels, on observe une diminution significative. Si la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) évolue de + 1,62 % grâce notamment à l'évolution physique des bases, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), deuxième composante de la Contribution Economique Territoriale (CET) avec la CFE, baisse quant à elle de 37 %, soit - 1 579 691 €, en raison des nouveaux dispositifs d'imposition appliqués aux grands groupes bénéficiant de filiales. Le produit de CVAE est donc porté à 2 667 312 € correspondant à la prévision faite par l'administration fiscale.

S'agissant des autres taxes payées par les entreprises, on note une évolution de + 14 736 € pour l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et une évolution de + 29 495 € pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

oooooooooooooooo

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2020 s'élève à 3 392 775 € (- 5 243 €).

Année	Dotation de compensation	Dotation d'intercommunalité	TOTAL DGF
2020	2 857 338	535 437	3 392 775
2019	2 910 552	487 466	3 398 018
Variation	-53 214	47 971	-5 243

Les modalités de calcul de la dotation d'intercommunalité apparaissent favorables à la Communauté d'Agglomération depuis l'introduction du critère du revenu par habitant, cette part de la DGF évolue de + 47 971 €. Cependant, la réduction de la dotation de compensation en moyenne de 2 % par an (- 53 214 €) annule complètement ce bénéfice.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) net 2020 est de 353 811 € net (soit + 40 442 € par rapport à 2019). Son attribution, dans les années qui viennent, demeure cependant conditionnée à un effort fiscal agrégé supérieur à 1, il était de 1,09 pour cette année.

Le montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est de 4 477 629 € soit une diminution de 6 980 € par rapport à l'exercice précédent. Cette dotation jusqu'alors préservée de toute ponction a été intégrée dans l'enveloppe normée servant de variable d'ajustement du budget de l'État pour la première fois en 2020 depuis son instauration.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de 1,17 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse de la CVAE mais également de la baisse des recettes tarifaires (piscines) suite à la crise sanitaire. Les autres recettes, hors produits exceptionnels, sont quant à elles en hausse sur 2020, leur évolution ne permet cependant pas de combler les pertes identifiées. Ce déclin des recettes fiscales a pour conséquence de diminuer la part des recettes fiscales dans les recettes réelles de fonctionnement.

	2019	2020	Part RRF 2020	Différence N et N-1
Atténuations de charges	21 121	63 881	0,15%	42 760
Produits services, domaine et vente	3 364 208	3 273 461	7,71%	- 90 747
Impôts et taxes	29 722 797	28 456 212	66,99%	- 1 266 585
Dotations et participations	9 504 288	10 439 618	24,58%	935 330
Autres produits de gestion courante	37 589	45 126	0,11%	7 538
Produits exceptionnels	331 071	199 590	0,47%	- 131 481
Recettes réelles de fonctionnement	42 981 074	42 477 889		- 503 185

Si sur le tableau ci-dessus les impôts et taxes représentent 67 % des recettes réelles de fonctionnement, le produit issu des taux votés par le Conseil de communauté (9,3 M€) ne représente que 22 % des recettes totales. L'équilibre budgétaire est donc fortement lié aux concours de l'État.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de - 0,66 % par rapport à 2019. Les dépenses de personnel affichent une baisse de 0,40 %, elles représentent 23,74 % des dépenses réelles de fonctionnement largement inférieures à la moyenne nationale comprises entre 35 % et 40 % pour les EPCI. Les charges à caractère général sont en baisse de 14 % en partie en raison du transfert des dépenses vers le budget annexe GEMAPI (environ 300 000 €) nouvellement créé et pour le reste lié à la crise sanitaire. On note cependant une hausse importante des charges de gestion courante liée à la contribution pour l'eau potable (344 829 €) mais également de l'évolution de la participation au Syndicat Mixte des Transports Urbains de 100 000 €.

	2019	2020	Part DRF 2020	Différence N et N-1
Charges à caractère général	4 756 901	4 087 250	10,47%	- 669 651
Charges de personnel, frais assimilés	9 306 120	9 269 093	23,74%	- 37 027
Atténuations de produits	18 369 062	18 386 274	47,09%	17 213
Autres charges de gestion courante	5 901 917	6 335 598	16,22%	433 682
Charges financières	286 026	271 865	0,70%	- 14 161
Charges exceptionnelles	690 091	698 752	1,79%	8 662
Dépenses réelles de fonctionnement	39 310 116	39 048 833		- 261 283

Les dépenses d'investissement

Si le volume des investissements, notamment les dépenses d'équipement, est resté important lors du vote du budget primitif (12 M€), la crise sanitaire a eu un impact direct sur les dépenses d'investissement et leurs réalisations (4,9 M€) puisque l'ensemble des opérations de l'EPCI ont connu un recul important.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est fixé à 2 387 915,79 €. Le résultat d'investissement de l'exercice représente un excédent de 5 122 074,31 €. Il est constitué pour l'essentiel par la souscription d'un emprunt de 4 000 000 € en fin d'exercice 2020. Il vient compenser le déficit reporté d'investissement de 2019 d'un montant de 3 755 341,40 €. Ainsi, un excédent d'investissement de 1 366 732,91 € sera reporté sur l'année 2021.

On note également l'existence d'un excédent reporté de fonctionnement de 3 106 579,42€ (3 956 280,55€ en 2019) ainsi qu'un solde des restes à réalisés négatif (367 459,43 €).

oooooooooooooooo

- Capacité d'autofinancement (CAF) de l'exercice : 3 429 055 € contre 3 546 435 € en 2019 ;
- Taux d'épargne brute : 8 % (moyenne nationale EPCI 16,9 %, *source OFGPL*) ;
- Remboursement du capital de la dette : 1 311 444 € contre 1 227 794 € en 2019 ;
- CAF nette : 2 117 611 € en 2020 contre 2 318 641 € en 2019 ;
- Taux d'épargne nette : 5 % (moyenne nationale EPCI 10 %, *source OFGPL*) ;

- Capital restant dû au 31/12/2020 : 19 815 677 € (contre 17 122 480 € en 2019) ; 85 % de dette à taux fixe, pour 15 % de variable à un taux moyen de 1,60 %;
- Capacité de désendettement : 5,8 ans contre 4,8 ans en 2019.

BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	8 307 086,24
	Opérations d'ordre	495 367,55
	Rattachements	157 840,67
	Solde antérieur	
	Dépenses totales de fonctionnement	8 960 294,46
	Recettes réelles de fonctionnement	9 753 291,13
INVESTISSEMENT	Opérations d'ordre	
	Rattachements	
	Solde antérieur	1 765 566,49
	Recettes totales de fonctionnement	11 518 857,62
	Reste à réaliser en dépenses	463 170,68
	Dépenses réelles de l'exercice	1 642 808,53
INVESTISSEMENT	Solde antérieur	517 161,80
	Dépenses totales d'investissement	2 623 141,01
	Reste à réaliser en recettes	
	Recettes réelles de l'exercice	708 998,04
	Opérations d'ordre	495 367,55
	Solde antérieur	
	Recettes totales d'investissement	1 204 365,59

Les dépenses de fonctionnement

Entre les exercices 2019 et 2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 7 %, passant 7 855 477 € en 2019 à 8 464 924 € en 2020. On peut noter que les charges à caractère général diminuent de 25 % en raison d'un décalage entre le prévisionnel budgétaire 2020 et les réalisations de l'année (371 000 € de crédits non consommés) et la contribution de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Sydelon évolue de 13 %.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales issues de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) a progressé de 1,7 % entre 2019 et 2020 passant de 8 074 666 € à 8 214 465 €, soit une évolution de près de 140 000 € entre les deux exercices. Cette évolution est portée par l'évolution des bases imposables qui dépendent comme la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de l'évolution automatique des bases votée en loi de finances (+ 1,2% en 2020) et de l'évolution physique liée aux nouvelles constructions et aux corrections de bases.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire est de 792 996,67 €.

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 438 442,94 € en 2020 contre 1 657 180,22 € en 2019.

A noter également que le capital restant dû au titre de l'avance budgétaire faite par le budget principal est désormais de 415 000 € sur les 2 381 000 € versés en 2018 (avec une annuité de 766 000 € en 2019 et une annuité de 1 200 000 € en 2020). Ce remboursement de 1 200 000 € constitue la principale dépense d'investissement de l'exercice.

BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE

FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	75 930,49
	Opérations d'ordre	83 370,26
	Solde antérieur	0,00
	Dépenses totales de fonctionnement	159 300,75
	Recettes réelles de fonctionnement	308 242,55
	Opérations d'ordre	0,00
INVESTISSEMENT	Solde antérieur	120 203,00
	Recettes totales de fonctionnement	428 445,55
	Reste à réaliser en dépenses	2 576 745,63
	Dépenses réelles de l'exercice	501 805,63
	Opérations d'ordre	175 744,08
	Solde antérieur	766 993,67
	Dépenses totales d'investissement	4 021 289,01
	Reste à réaliser en recettes	3 000 000,00
	Solde antérieur	821 491,49
	Recettes réelles de l'exercice	259 114,34
Recettes totales d'investissement	4 080 605,83	

L'exercice 2020 est marqué par l'amorce du projet Digital Lab qui constitue l'essentiel des dépenses réelles d'investissement ainsi que des restes à réaliser de l'exercice. Ceux-ci sont équilibrés par la souscription d'un emprunt de 3 000 000 €.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire est de 148 941,80 €. La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 403 056,12 € en 2020.

BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES

FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	147 316,38
	Opérations d'ordre	8 200 692,84
	Dépenses totales de fonctionnement	8 348 009,22
	Recettes réelles de fonctionnement	9 987,50
	Opérations d'ordre	8 338 021,72
	Solde antérieur	78 000,00
	Recettes totales de fonctionnement	8 426 009,22
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles d'investissement	75 000,00
	Opérations d'ordre	8 338 021,72
	Solde antérieur	0,00
	Dépenses totales d'investissement	8 413 021,72
	Solde antérieur	175 631,13
	Recettes réelles d'investissement	140 000,00
	Opérations d'ordre	8 200 692,84
	Recettes totales d'investissement	8 516 323,97

La crise sanitaire a freiné l'avancée des projets portés par le budget annexe zones économiques sur l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE HABITAT SOCIAL DE LA ZAC DE LA PAIX

FUNCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	39 687,77
	Opérations d'ordre	347 099,33
	Dépenses totales de fonctionnement	386 787,10
	Recettes réelles de fonctionnement	
	Opérations d'ordre	386 787,10
	Solde antérieur	0,00
	Recettes totales de fonctionnement	386 787,10
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles d'investissement	0,00
	Opérations d'ordre	386 787,10
	Solde antérieur	0,00
	Dépenses totales d'investissement	386 787,10
	Solde antérieur	52 900,67
	Recettes réelles d'investissement	0,00
	Opérations d'ordre	347 099,33
	Recettes totales d'investissement	400 000,00

Le projet est achevé, seules quelques factures demeurent à payer. Le budget devrait être clôturé sur l'exercice 2021.

BUDGET ANNEXE GEMAPI

FUNCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	353 343,04
	Opérations d'ordre	
	Rattachements	4 844,25
	Solde antérieur	
	Dépenses totales de fonctionnement	358 187,29
	Recettes réelles de fonctionnement	606 800,32
INVESTISSEMENT	Opérations d'ordre	
	Rattachements	
	Solde antérieur	
	Recettes totales de fonctionnement	606 800,32
	Reste à réaliser en dépenses	201 038,40
	Dépenses réelles de l'exercice	25 384,84
	Opérations d'ordre	
	Dépenses totales d'investissement	226 423,24
	Reste à réaliser en recettes	
	Recettes réelles de l'exercice	
Opérations d'ordre		
Solde antérieur		
Recettes totales d'investissement	0,00	

L'exercice 2020 a enregistré pour la première année la taxe GEMAPI à hauteur de 600 000 €. Celle-ci a permis la réalisation et l'entretien courant des cours d'eau du territoire. En raison de la crise sanitaire, les dépenses d'investissement prévues n'ont pu être réalisées et sont à l'origine des restes à réaliser de l'exercice (201 038,40 €).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire est de 248 613,03 €. La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 25 384,84 € en 2020.

BUDGET ANNEXE EAU

FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	201 787,75
	Opérations d'ordre	
	Rattachements	11 987,10
	Solde antérieur	727 700,23
	Dépenses totales de fonctionnement	941 475,08
	Recettes réelles de fonctionnement	802 340,21
INVESTISSEMENT	Opérations d'ordre	1 222 078,40
	Rattachements	
	Solde antérieur	
	Recettes totales de fonctionnement	2 024 418,61
	Reste à réaliser en dépenses	95 017,34
	Dépenses réelles de l'exercice	472 974,72
FONCTIONNEMENT	Opérations d'ordre	1 222 078,40
	Dépenses totales d'investissement	1 790 070,46
	Reste à réaliser en recettes	
	Recettes réelles de l'exercice	414 058,66
	Opérations d'ordre	
	Solde antérieur	907 344,77
INVESTISSEMENT	Recettes totales d'investissement	1 321 403,43

L'année 2020 a constitué le premier exercice d'exploitation de la compétence eau. L'essentiel des résultats est composé par la reprise du budget du SIE de Florange (excédent d'investissement de 907 344,77 €, déficit de fonctionnement de 727 700,23 €) et par son écriture de régularisation (opérations d'ordres).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire est de 1 810 643,76 €. La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 1 280 994,46 € en 2020.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	186 371,77
	Opérations d'ordre	
	Rattachements	30
		902,94
	Solde antérieur	
	Dépenses totales de fonctionnement	217 274,71
INVESTISSEMENT	Recettes réelles de fonctionnement	1 277 167,65
	Opérations d'ordre	
	Rattachements	
	Solde antérieur	
	Recettes totales de fonctionnement	1 277 167,65
	Reste à réaliser en dépenses	253 733,54
Dépenses réelles de l'exercice	950 772,95	
Opérations d'ordre		
Dépenses totales d'investissement	1 204 506,49	
Reste à réaliser en recettes		
Recettes réelles de l'exercice	626 090,07	
Opérations d'ordre		
Solde antérieur		
Recettes totales d'investissement	626 090,07	

L'année 2020 a constitué le premier exercice d'exploitation de la compétence assainissement. Il s'agit d'un exercice de transition dans la mesure où l'intégralité des résultats des budgets annexes communaux et syndicaux n'ont pas encore été intégrés.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire est de 1 059 892,94 €. La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 324 682,88 € en 2020.

Après avis de la Commission Finances et Affaires générales qui s'est réunie le 21 juin 2021,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré avec :

Pour : 37

Abstention : 9

Pas de Participation : 1

Le Conseil de communauté décide de :

CONSTATER l'identité des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif ;

ADOPTER les comptes de gestion 2020 tels que transmis par le comptable ;

ADOPTER les comptes administratifs 2020.

Publié : 29/06/2021

Hayange le : 29/06/21

Le Directeur Général des Services,
Par délégation du Président,

Pour copie conforme au registre,

Hayange, le : 29/06/2021

Vice-présidente,

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le



ID : 057-245701222-20210624-DC_2021_050-DE